

> ÉDITO

RESTRICTION DE CIRCULATION POUR LES COV

Je l'avoue : la première fois que j'ai entendu parler de pollution intérieure, je me suis imaginé un truc ésotérique. Façon chaman qui entre en transe pour extraire de votre corps les particules, forcément négatives, qui polluent votre bien-être intérieur. Le cartésien que je suis a presque été rassuré en découvrant la liste presque infinie de ces molécules chimiques aux noms délicieusement scientifiques : dichlorobenzène, trichloroéthane, éthoxyéthyl... Sauf que la plupart de ces substances sont des poisons !

Des poisons laissés à l'air libre, qui plus est ! Loin de rester cantonnés au fond d'une éprouvette ou dans le frigo de la fac de sciences, ces produits font désormais partie de notre quotidien. Ils entrent dans la composition du canapé dans le salon, de la peinture dans la chambre de bébé, de mon bureau, de votre tapis... Bref, ils sont partout ! Au point de saturer l'air que nous respirons.

En 2017, une étude américaine réalisée dans des appartements « flambant neufs » répondant aux dernières normes environnementales, a démontré la présence de centaines de ces composés organiques volatiles (COV) dans l'air ambiant. Deux ans plus tôt, une enquête française avait déjà révélé qu'une trentaine d'agents cancérigènes ou hautement pathogènes entraînent dans la composition de meubles.

Et pourtant...

Cette pollution invisible passe le plus souvent inaperçue. Contrairement aux particules fines et aux pics d'ozone provoqués par les embouteillages, aucun système d'alerte ne vient vous prévenir que l'air de votre maison peut s'avérer aussi vicié que le long d'une autoroute. Et bien sûr, aucune mesure de restriction de circulation des COV – dichlorobenzène les jours pairs et trichloroéthane les jours impairs – ne saurait limiter les effets destructeurs.

Et pourtant...

La pollution intérieure serait responsable de 20 000 décès chaque année en France. Il serait peut-être temps d'en prendre conscience et de construire, rénover, meubler, nettoyer autrement... avant d'y laisser notre peau !

> LE GESTE JE PEINS MES MURS AVEC DU FROMAGE BLANC



TOUS ENSEMBLE, SI ON SAUVAIT 20 000 PERSONNES

Dichlorobenzène, trichloroéthane, éthoxyéthyl, benzène... Ils portent des noms barbares. Ce sont les COV et autres HAP. Acronymes tout aussi barbares qui désignent les composés organiques volatiles et les hydrocarbures aromatiques polycycliques. Des substances qui entrent dans la composition des matériaux de construction, des peintures, des maquettes et des tapis, des meubles, des produits désodorisants et de certains parfums d'ambiance... Bref, de tout ce qui nous entoure au quotidien.

À la maison ou au bureau. Là où, selon l'Anses (l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) nous passons près de 85 % de notre temps. Ces univers clos sont envahis par ces COV et ces HAP invisibles qui peuvent s'avérer très dangereux pour notre santé. Cette pollution intérieure est moins connue que celle que nous subissons à l'air libre. Pourtant elle serait responsable, chaque année, de près de 20 000 décès en France.

UN COÛT ESTIMÉ À PLUS DE 19 MILLIARDS D'EUROS

Il aura fallu attendre le début de ce nouveau millénaire pour que l'on commence à s'intéresser à cette pollution dite intérieure avec notamment la création d'un observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) et 2017 pour que l'Anses, en partenariat avec l'OQAI, en évalue les conséquences à la fois sanitaires et économiques. Et le résultat

de cette étude inédite en France est inquiétant.

Cancers du rein provoqués par l'inhalation de trichloroéthylène, leucémies imputables à l'exposition au benzène, cancers du poumon liés au radon ou au tabagisme passif ; intoxication au monoxyde de carbone, maladies cardiovasculaires... La pollution de l'air intérieure serait donc responsable de milliers de décès en France et coûterait à la collectivité plus de 19 milliards d'euros chaque année !

JUSQUE DANS NOS MEUBLES

Un précédent rapport d'expertise publié en 2015 avait permis d'identifier plus de 600 substances émises par nos meubles dont une trentaine hautement toxiques : des cancérigènes, mutagènes et autres allergènes ayant une incidence avérée pour notre santé et qui se retrouvent dans l'air que nous respirons au quotidien au travers des cires, peintures, colles, vernis, ignifuges... qui entrent dans la composition de notre mobilier. Même en bois, verre et autres matières supposées être naturelles.

Dans le cadre du plan environnement, des mesures ont été prises. Elles visent notamment à l'information du public sur la présence de ces COV au travers d'un étiquetage obligatoire depuis 2013 des matériaux de construction.

CONSTRUIRE ET RÉNOVER AUTREMENT

La méconnaissance de cette pollution sournoise reste pourtant très importante. Or seule une prise de conscience permettra d'en limiter les effets, au travers de gestes comme aérer régulièrement ses intérieurs, ou mieux de l'endiguer. Pour cela il faudra en passer par des modes de constructions alternatifs. Plus naturels.

Il est d'ores et déjà possible de fabriquer sa propre peinture. Certaines entreprises innovantes proposent d'isoler vos combles avec des fanes de lavande. D'autres ont recours à de la paille pour construire votre maison. De plus en plus de solutions émergent... Même si leur recours reste marginal dans un secteur du BTP qui va devoir se réinventer.